

Interview de Jacques F. Poos: l'UE et les organisations européennes de coopération (Sanem, 16 avril 2004)

Source: Interview de Jacques F. Poos / JACQUES F. POOS, Étienne Deschamps, prise de vue : Alexandre Germain.- Sanem: CVCE [Prod.], 16.04.2004. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:06:13, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_jacques_f_poos_l_ue_et_les_organisations_europeennes_de_cooperation_sanem_16_avril_2004-fr-e8dbb798-54db-4e09-b971-3faeb56eab10.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview de Jacques F. Poos: l'UE et les organisations européennes de coopération (Sanem, 16 avril 2004)

[Étienne Deschamps] Par rapport à l'Union de l'Europe occidentale (l'UEO) et aussi au Conseil de l'Europe, que vous connaissez bien pour avoir présidé le Conseil, et donc vous connaissez l'approche intergouvernementale de ces institutions, quelle est selon vous la valeur ajoutée de la méthode strictement communautaire de l'Union européenne? Qu'est-ce qui distingue très concrètement le fonctionnement de ces institutions et qui peut expliquer les succès ou les échecs de l'une ou de l'autre?

[Jacques F. Poos] Le Conseil de l'Europe était en fait la première organisation commune européenne, fondée après la Deuxième Guerre mondiale, et elle avait toujours un objectif beaucoup plus large et plus vague que la Communauté économique européenne. Elle était très utile à l'époque et je pense qu'elle continue à l'être aujourd'hui, parce que le Conseil de l'Europe englobe des pays comme la Russie, que je ne vois jamais être membre de l'Union européenne, quoi qu'en dise monsieur Berlusconi. Mais je ne le vois pas et elle ne le désire d'ailleurs pas et elle a un poids propre, et une culture et une dynamique et une structure économique propre. Elle n'y a pas sa place mais on peut avoir avec elle de bonnes relations et des accords. Et au niveau du Conseil de l'Europe, surtout des relations en ce qui concerne le fonctionnement de la démocratie, le respect des droits de l'homme... Le Conseil de l'Europe joue son rôle, comme il l'a fait, par exemple, pendant la guerre de Tchétchénie, avec de fortes pressions sur la Russie. Ces organismes intergouvernementaux ont leur importance, même aujourd'hui. Je n'aimerais pas les voir disparaître. Pour l'UEO, c'est un peu moins certain. L'UEO, c'était la tentative de créer une collaboration européenne en matière militaire, mais dont il a toujours été dit qu'elle ne doit pas être concurrente de l'Alliance atlantique. C'était toujours son dilemme: «Qu'est-ce qu'on peut faire? Et qu'est-ce que le pays dominant de l'Alliance atlantique nous autorise à faire?». Aujourd'hui, il y a la tentative de créer ce noyau militaire à l'intérieur de l'Union européenne et l'initiative franco-britannique, à laquelle se sont joints l'Allemagne, le Benelux, l'Italie, est à voir dans cette perspective. Donc, je vois plutôt l'UEO intégrer l'Union européenne à un certain moment, mais ça impliquera aussi qu'un certain nombre de compétences qui sont actuellement dévolues à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale reviennent au Parlement européen.

[Étienne Deschamps] Et pensez-vous qu'on a pu, avec de bonnes ou de mauvaises raisons, reprocher parfois que le Conseil de l'Europe n'avait pas toujours atteint ses objectifs? Pensez-vous que la méthode intergouvernementale soit... autrement dit, dès le départ, la méthode même de travail soit une des causes de certains blocages ou de certaines positions un peu tièdes, si je puis dire? Est-ce que ça tient strictement à la méthode, à la prise de décision, au processus décisionnel, qui est très différent au niveau de l'Union européenne?

[Jacques F. Poos] Cela tient à l'objectif, qui est déjà plus vague et il n'y a pas la fixation d'un objectif qui doit être atteint à une certaine date. C'était la méthode du traité. Abolir les droits de douane à telle date, parvenir à la monnaie commune à telle date, réussir tels ou tels objectifs, ce n'est pas dans le traité du Conseil de l'Europe, mais ça tient aussi – vous l'avez bien souligné – à la méthode. La méthode communautaire prévoit une instance, qui est la Commission, qui est un élément vraiment original de la construction (cela n'existe dans aucun autre organisme international), qui est censée représenter l'intérêt général, l'intérêt européen – les commissaires doivent jurer devant la Cour de ne pas recevoir de directives des gouvernements et de n'agir qu'en s'inspirant de l'intérêt européen – et qui fait des propositions sur lesquelles délibèrent alors l'organe parlementaire et l'organe intergouvernemental, qui est le Conseil. Ça c'est une méthode qu'il faut développer et, comme nous l'avons dit tout à l'heure, étendre aussi au deuxième et au troisième pilier.